

FAQ pour les IP

En tant qu'IP, est-ce que je peux prescrire des examens radiologiques, y compris par IRM ou tomographie?

Selon la population qu'elles servent et dans le cadre de leur pratique, les IP ont le pouvoir de prescrire les examens d'imagerie médicale mentionnés ci-dessous. Les IP fondent leurs décisions relatives au plan de traitement sur l'interprétation du radiologiste.

Les infirmières praticiennes peuvent, conformément aux compétences et aux normes établies par le conseil d'administration de l'AIINB, prescrire des examens d'imagerie médicale dans les domaines suivants :

- Radiographies générales
- Échographies
- Densité osseuse
- Mammographies
- Médecine nucléaire
- Imagerie par résonance magnétique
- Tomographie par ordinateur (tomodensitogramme)